

CENTRE DES FEMMES WEST ISLAND

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2025

CENTRE DES FEMMES WEST ISLAND

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2025

Sommaire

	Page
Rapport des auditeurs indépendants	1 - 4
Bilan	5
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 14
Renseignements complémentaires	15 - 16



LCA CPA S.E.N.C.R.L. / LLP
5000, Jean-Talon Ouest, Suite 240
Montréal (Québec) H4P 1W9
Tél: 514-276-9499
Fax: 514-738-8770
lcacpa.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres du
Centre Des Femmes West Island

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers du CENTRE DES FEMMES WEST ISLAND (l'« Organisation »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisation au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'Organisation tire des produits de dons, dont il n'est pas possible de vérifier l'exhaustivité de façon satisfaisante pour notre audit. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les livres de l'Organisation. Donc, nous n'avons pas pu déterminer si, au 31 mars 2025 et au 31 mars 2024, et pour les exercices terminés à ces dates, certains ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des dons comptabilisés, des produits, de l'excédent des produits sur les charges, ainsi que les actifs à court-terme et l'actif net pour l'année se terminant le 31 mars 2025 et le 31 mars 2024. Une opinion d'audit avec réserve a été exprimée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2025 et de l'exercice terminé le 31 mars 2024, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisation.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

LCA CPA LLP¹

Montréal, Québec
Le 12 juin 2025

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A142238

CENTRE DES FEMMES WEST ISLAND

BILAN

31 MARS 2025

	2025	2024
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	204 991 \$	210 128 \$
Subventions et contributions à recevoir à court terme (note 3)	413 055	348 818
Frais payés d'avance	3 758	4 111
	621 804	563 057
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	38 039	51 323
	659 843 \$	614 380 \$
PASSIF		
COURT TERME		
Créditeurs (note 5)	25 977 \$	19 087 \$
Apports reportés à court-terme et produits différés (note 6)	479 672	387 250
	505 649	406 337
ACTIF NET		
ACTIF NET INVESTI EN IMMOBILISATIONS	38 039	51 323
ACTIF NET NON AFFECTÉ	116 155	156 720
	154 194	208 043
	659 843 \$	614 380 \$

Pour le conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

CENTRE DES FEMMES WEST ISLAND**RÉSULTATS****POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025**

	2025	2024
PRODUITS		
Contributions et subventions (annexe A)	445 632 \$	476 169 \$
Cours (annexe B)	111 637	85 859
Dons	25 489	14 965
Adhésions	21 195	10 170
Activités de financement	10 809	23 804
	614 762	610 967
CHARGES		
Activités (annexe C)	29 887	42 748
Salaires et sous-traitants (annexe D)	499 912	416 389
Administration (annexe E)	125 528	126 448
Amortissement des immobilisations corporelles	13 284	15 048
	668 611	600 633
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(53 849) \$	10 334 \$

CENTRE DES FEMMES WEST ISLAND
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

	Immobi- sations corporelles	Non affecté	2025 Total	2024 Total
SOLDE AU DÉBUT	51 323 \$	156 720 \$	208 043 \$	197 709 \$
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(13 284)	(40 565)	(53 849)	10 334
SOLDE À LA FIN	38 039 \$	116 155 \$	154 194 \$	208 043 \$

CENTRE DES FEMMES WEST ISLAND
FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

	2025	2024
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(53 849) \$	10 334 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	13 284	15 048
	(40 565)	25 382
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 8)	35 428	(28 901)
DIMINUTION DE L'ENCAISSE	(5 137)	(3 519)
ENCAISSE AU DÉBUT	210 128	213 647
ENCAISSE À LA FIN	204 991 \$	210 128 \$

1. STATUTS DE CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Centre des Femmes West Island est constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies comme organisme sans but lucratif. La mission de l'Organisation est d'améliorer la qualité de vie des femmes de l'Ouest-de-l'Île et de la communauté en général en offrant des services éducatifs, sociaux et récréatifs. Le Centre est ouvert à toutes les femmes sans distinction d'âge, de race ou de milieu socio-économique.

L'Organisation est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu, et à ce titre, ne paie pas d'impôt sur le revenu et peut produire des reçus fiscaux à ses donateurs.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'Organisation applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada.

Comptabilisation des produits

L'Organisation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produit dans l'exercice où les dépenses associées ont été encourus. Les apports non-affectés sont comptabilisés lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée. Les apports de dotation sont comptabilisés en augmentation directe de l'actif net.

Les produits de collecte de fonds sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle l'activité se produit.

Les produits de cours et d'adhésions sont constatés au fur et à mesure que les services sont rendus. Les dépôts reçus des membres pour les cours non terminés à la fin de l'exercice sont comptabilisés en tant que produits reportés.

Comptabilité par fonds

Le fonds non-affecté est un fonds qui comptabilise les opérations de l'organisation relatives aux opérations courantes de revenus et dépenses.

Le fonds d'immobilisations corporelles est un fonds qui comptabilise les opérations de l'organisation relatives au matériel informatique, mobilier de bureau et améliorations locatives.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Aide gouvernementale

L'aide gouvernementale sous le forme de subventions est enregistrée lorsque gagnée et lorsque la collection est raisonnablement assurée.

Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés aux résultats au même rythme que les immobilisations afférentes.

Apports reçus sous forme de services

L'Organisation dépend des services de bénévoles, qui contribuent de leur temps. En raison de la difficulté à déterminer leur juste valeur, ces services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles et la dépréciation des actifs financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Organisation consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes, les taux et la période indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et période
Matériel informatique	Amortissement dégressif	30 %
Mobilier de bureau	Amortissement dégressif	20 %
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	5 ans

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'Organisation évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Organisation qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'Organisation évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse et des subventions et contributions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des crédateurs.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

CENTRE DES FEMMES WEST ISLAND

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Organisation détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Organisation détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

3. CONTRIBUTIONS ET SUBVENTIONS À RECEVOIR

Les contributions et subventions à recevoir au cours du prochain exercice représentent 133 213 \$ de contributions non reçues de Centraide pour lesquelles 62 513 \$ sont affectées et 70 700 \$ sont non affectées, et 279 842 \$ de subventions non reçues et non affectées du Programme de soutien aux organismes communautaires. Les contributions et subventions à recevoir au cours du dernier exercice représentent 75 000 \$ de contributions non reçues de Centraide pour lesquelles 20 000 \$ sont affectées et 55 000 \$ sont non affectées, et 273 818 \$ de subventions non reçues et non affectées du Programme de soutien aux organismes communautaires.

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025		2024	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Matériel informatique	32 697 \$	24 002 \$	8 695 \$	12 422 \$
Mobilier de bureau	19 729	17 040	2 689	3 361
Améliorations locatives	208 952	182 297	26 655	35 540
	261 378 \$	223 339 \$	38 039 \$	51 323 \$

CENTRE DES FEMMES WEST ISLAND

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2025

5. CRÉDITEURS

	2025	2024
Créditeurs et frais courus	15 999 \$	15 004 \$
Déductions à la source	3 704	2 219
Taxes de vente à payer	6 274	1 864
	<hr/>	<hr/>
	25 977 \$	19 087 \$

6. APPORTS REPORTÉS ET PRODUITS DIFFÉRÉS

Les apports reportés de l'année en cours représentent 34 985 \$ de produits des cours pour lesquels les services n'ont pas encore été rendus, 409 220 \$ de ressources non dépensées non affectées et 35 467 \$ de ressources non dépensées affectées. Les apports reportés de l'année précédente représentaient 31,820 \$ de produits des cours pour lesquels les services n'ont pas encore été rendus, 328 818 \$ ressources non-dépensées non affectées et 26 612 \$ de ressources non dépensées affectées.

7. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'engagement pris par l'Organisation en vertu d'un bail totalise 23 725 \$ et les versements à effectuer au cours du prochain exercice sont les suivants :

2026	23 725 \$
------	-----------

8. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2025	2024
Débiteurs	- \$	170 \$
Subventions et contributions à recevoir à court terme	(64 237)	(348 818)
Frais payés d'avance	353	(377)
Créditeurs	6 890	3 786
Apports reportés à court terme	92 422	328 626
Apports reportés	-	(12 288)
	<hr/>	<hr/>
	35 428 \$	(28 901) \$

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'Organisation est exposée au 31 mars 2025 sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Organisation à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Organisation est principalement lié aux subventions et contributions à recevoir.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Organisation éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Organisation est exposée à ce risque principalement à l'égard de ses comptes créditeurs.

10. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

L'Organisation a obtenu 45% de ses produits avec une subvention gouvernementale. (2024: 45%)

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2024 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2025.

CENTRE DES FEMMES WEST ISLAND
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

	2025	2024
ANNEXE A		
CONTRIBUTIONS ET SUBVENTIONS		
Programme de soutien aux organismes communautaires/ - mission globale	273 818 \$	266 619 \$
Centraide	107 783	125 435
Temps pour Deux - Nord et Sud	15 234	13 015
West Island Community Shares	15 000	15 000
Tenaquip Foundation	15 000	-
Québec Emploi et Solidarité Sociale	8 213	-
Senior Action Program	5 661	-
Jeanne-Esther Foundation	4 623	-
Support à l'action bénévole - Ministère des Finances	300	5 000
Secrétariat à la condition féminine	-	41 573
New Horizons	-	9 527
	445 632 \$	476 169 \$

ANNEXE B

COURS

Conditionnement physique	42 478 \$	41 738 \$
Intérêts particuliers	22 964	16 067
Cours pour enfants	20 730	10 229
Bien-être	17 601	10 959
Développement personnel	7 864	6 866
	111 637 \$	85 859 \$

ANNEXE C

ACTIVITÉS

Loyer pour activités de sensibilisation	14 901 \$	18 480 \$
Activités spéciales	6 488	5 994
Initiatives communautaires	5 088	15 861
Matériel de cours	2 859	1 977
Fournitures pour service de garde d'enfants	511	364
Soutien des bénévoles	40	72
	29 887 \$	42 748 \$

CENTRE DES FEMMES WEST ISLAND
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

	2025	2024
ANNEXE D		
SALAIRES ET SOUS-TRAITANTS		
Salaires et avantages sociaux	310 908 \$	272 287 \$
Sous-traitants	70 109	49 662
Programmation	63 867	58 096
Sensibilisation	32 165	23 297
Honoraires professionnels	22 863	13 047
	499 912 \$	416 389 \$

ANNEXE E

ADMINISTRATION

Loyer	58 867 \$	57 766 \$
Assurances	13 511	6 462
Télécommunications	12 121	9 427
Services publics	11 646	10 991
Frais de bureau	7 758	29 109
Entretien et réparations	7 320	6 300
Ententes de service	6 480	602
Publicité et promotion	6 287	3 117
Frais bancaires et traitement de paiements	999	2 056
Frais de représentation	321	-
Développement professionnel	199	520
Frais d'affranchissement	19	98
	125 528 \$	126 448 \$